
DECRET N° 92-194 du 31 Juillet 1992
portant Promotions et Nominations
à titre Normal et Civil dans l'Ordre
National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/Pt. du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Juillet 1992.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont promues à titre Normal et Civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 1er Août 1992, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

1° - Au Grade d'Officier

Monsieur VIHO Expédit (Chevalier Décret N°72-193 du 31 Juillet 1972)

2°- Au Grade de Commandeur

Monsieur YERIMA Pierre (Officier Décret N°71-169 du 22 Septembre 1971)

ARTICLE 2.- Sont nommées à titre Normal et Civil dans l'Ordre National du BENIN pour prendre rang du 1er Août 1992, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

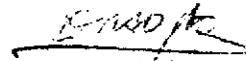
a) Au Grade de Chevalier

- Madame : - C AGBOTON Paulette née GINGBO
- Messieurs : - CAPO-CHICHI Kokou Arsène
- JOHNSON Godfried
 - BAH C. Nathaniel
 - BADET C. Pierre
 - N'DA Théophile
 - ATTAKPA D. Justin
 - ADJIBADE E. Tiamiou
 - AHOYO Théophile
 - AGBO Charles
 - DAGNON Anselme Jean
 - Professeur GOUDOTE Edouard
 - EKLOU Coffi Christophe
 - ALAPINI Léonce Roger
 - Docteur GANGBO Z. Samuel
 - da SILVA Urbain Karim
 - AMOUSSOU Noël
 - AMOUSSOU O. Edmond Pierre
 - AHLINVI Comlan Pierre
 - DOSSOUMON Samson

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



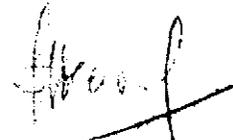
Nicéphore D. S O G L O.-

Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général de la
Présidence de la République,

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin p.i.,



Désiré V I E Y R A.-



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - Ministères 19 - GCONB 10 - CS 2 - SGG - 4
MESCPR 2 - Départements 6 - DFE-DLC-INSAL 3 - IGE-CCM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEFI 3
UNE-FASJEP-ENA 3 - Intéressés 28 - JOI 1.-
I